

**Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé  
de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine**

**LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC**

**Québec, le 14 juillet 2017** – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Ce mandat de consultation publique a débuté le 3 mai dernier et était sous la responsabilité de M. Pierre André, commissaire.

Bien que la commission ait constaté une unanimité à l'effet que l'archipel doit s'affranchir de sa pétrodépendance énergétique, elle note que certains participants remettent en question le choix de l'éolien pour l'archipel, la pertinence de procéder aussi rapidement avec ce projet ou le choix du site d'implantation sur la dune du Nord. Ils plaident pour une analyse de différents scénarios de solution pour réduire la pétrodépendance. Ils estiment que le choix du site devrait se faire selon une démarche scientifique rigoureuse, et ce, préalablement à la délivrance d'une éventuelle autorisation du projet en ces lieux. Rappelant le caractère insulaire de l'archipel et ses particularités écologiques et sociales, d'autres estiment qu'il n'y a pas d'emplacement idéal pour accueillir un parc éolien. Pour eux, il convient de procéder dès maintenant avec ce projet d'énergie renouvelable pour des raisons écologiques et économiques.

Advenant que le projet soit autorisé dans les limites de l'habitat floristique, la commission estime qu'il existe un fort consensus à l'effet que la fragilité du système dunaire exige l'adoption de mesures exceptionnelles, d'autant plus que les connaissances sur ces écosystèmes et les espèces qu'ils hébergent sont très limitées. Dans cette perspective, certains requièrent du MDDELCC qu'il exige de la part de la Régie et de son éventuel partenaire d'affaires :

- des inventaires supplémentaires du corème de Conrad à l'échelle locale et régionale, conduits de concert avec les groupes madelinots compétents ;
- des mesures exceptionnelles afin d'éviter et de réduire au maximum les incidences du projet sur l'habitat, les espèces de plantes protégées et l'écosystème dunaire ;
- la définition des bases d'un programme de surveillance et de suivi rigoureux et la prise en compte des résultats de façon à adapter leurs activités aux réalités écologiques du milieu ;
- l'établissement, avec l'implication des groupes madelinots, des bases d'une stratégie de compensation qui soit à la hauteur du caractère exceptionnel de cet habitat et, de concert avec le milieu universitaire, d'un programme de recherche sur l'écosystème dunaire ;
- afin de faire connaître leur projet une fois qu'ils l'auront mieux défini ainsi que ses incidences et les engagements environnementaux qu'ils auront pris, la tenue d'une consultation publique, placée sous l'égide d'un organisme crédible et indépendant.

Enfin, la commission souligne qu'indépendamment des décisions qui seront prises, plusieurs requièrent la mise en place d'un programme de sensibilisation de la population résidente et touristique des

Îles-de-la-Madeleine à l'habitat floristique de la Dune-du-Nord, aux espèces à statut précaire qu'il héberge et aux contraintes que ce statut impose à la pratique de certaines activités.

Le ministre a demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une consultation publique afin de connaître les préoccupations des citoyennes et citoyens sur la réalisation de ce projet dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord. Pour établir la synthèse des propos recueillis, la commission a été guidée par les principes définis dans la Loi sur le développement durable.

Rappelons qu'au cours de la consultation publique, la commission a tenu une séance à Cap-aux-Meules. Au total, elle a reçu 9 mémoires et a accueilli, séance tenante, les questions ou l'opinion de 12 personnes et organismes intéressés.

#### **LA DISPONIBILITÉ DU RAPPORT**

Le rapport de consultation publique sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans le centre de consultation ouvert dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

[Rapport](#)  
[Conclusion](#)

– 30 –

Source : Alexandre Corcoran-Tardif  
Conseiller en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 538  
[alexandre.corcoran-tardif@bape.gouv.qc.ca](mailto:alexandre.corcoran-tardif@bape.gouv.qc.ca)